

Edit'eau



Dans le cadre du processus d'élaboration du SAGE, les tendances d'évolution des usages et impacts sur la ressource en eau ont été établies et validées par la CLE le 5 novembre 2024. Les résultats illustrent un niveau de pression élevé qui remet en cause l'atteinte du bon état. Plusieurs démarches sont néanmoins à souligner, à l'image des contrats territoriaux dont les actions contribuent à l'amélioration

de la qualité de l'eau potable et des rivières. Dans un contexte budgétaire contraint, ces actions d'intérêt général doivent être soutenues politiquement et financièrement pour que la Vienne Tourangelle soit au rendez-vous du défi climatique.

L'étape actuelle pour le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est décisive puisqu'elle consiste à déterminer la stratégie que souhaite porter la CLE pour les 10 prochaines années pour faire face aux enjeux identifiés. Un travail collaboratif est mené afin de partager des objectifs communs. Je remercie chacun de vous pour votre investissement et sais compter sur votre implication pour les prochaines échéances.

Parmi les sujets majeurs de cette année, figure l'étude Hydrologie, Milieux, Usages, Climat (HMUC) Vienne - Vienne Tourangelle dont la finalité est de déterminer des volumes prélevables. Là encore, la concertation est au cœur de la démarche, c'est pourquoi plusieurs réunions locales se sont tenues pour aborder les sujets techniques. Désormais, les arbitrages doivent se tenir au sein de la CLE à la lumière des échanges et des résultats scientifiques.

Cette lettre d'information vous permettra également de prendre connaissance de l'accompagnement proposé par l'EPTB Vienne en faveur des économies d'eau. Il s'agit d'un service concret d'assistance pour aider les collectivités à adapter leur gestion de l'eau.

Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne lecture.

**LE PRÉSIDENT DE LA CLE
DU SAGE VIENNE TOURANGELLE**

VINCENT NAULET

N°5
MARS 2025

Sommaire

- 🗨 L'avancée du SAGE Vienne Tourangelle
- 🗨 L'étude HMUC Vienne - Vienne Tourangelle
- 🗨 Adaptation au changement climatique et démarche de sobriété
- 🗨 Actualités du bassin



Réunion de la CLE du SAGE Vienne Tourangelle
le 6 juin 2024



Démarche économie d'eau
réalisée pour la communauté de communes
Chinon Vienne et Loire



L'AVANCÉE DU SAGE VIENNE TOURANGELLE

Phase d'élaboration

Depuis janvier 2022, le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Vienne Tourangelle est en phase d'élaboration.

Cette phase est structurée en trois grandes étapes :

L'état des lieux permet d'établir un diagnostic du territoire, d'identifier les tendances d'évolution et de mieux comprendre les pressions qui s'exercent sur les ressources en eau et les milieux aquatiques.

La stratégie vise à définir les axes stratégiques et les objectifs du SAGE, en tenant compte de l'état des lieux. L'objectif est de proposer des solutions permettant d'atteindre le bon état des eaux conformément aux directives européennes, notamment la Directive Cadre sur l'Eau en complémentarité avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

L'écriture du **Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD)** ainsi que du **règlement**, qui encadreront la gestion de l'eau sur le territoire, vise à établir un cadre juridiquement opposable. Ces documents ont pour objectif d'assurer le bon état des eaux et des milieux aquatiques sur le territoire.

Élaboration du SAGE Vienne Tourangelle



L'avancée du SAGE

Après la validation de l'état initial en juillet 2022 et du diagnostic en septembre 2023, le scénario tendanciel a fait l'objet d'une concertation durant l'été 2024. Il a été examiné lors de trois réunions de la Commission Locale de l'Eau ainsi que par le bureau et a été validé en novembre 2024. Ces trois documents constituent l'état des lieux. Il permet d'évaluer l'évolution des masses d'eau selon quatre thématiques présentées ci-dessous : quantité, qualité, milieux aquatiques et risques naturels.

ÉTAT DES LIEUX DES RESSOURCES EN EAU

Quantité de la ressource

Des déséquilibres sont observés entre la disponibilité de la ressource et les besoins, compromettant la pérennité des usages et le bon fonctionnement des milieux aquatiques. Le changement climatique risque d'aggraver ces déséquilibres à l'échelle locale.

Qualité des eaux

Seules 3 des 10 masses d'eau superficielles du territoire sont en bon état physico-chimique. En outre, six masses d'eau souterraines sont classées en mauvais état chimique en raison de la présence de paramètres déclassants. À ce jour, aucune amélioration rapide de la qualité des eaux, qu'elles soient superficielles ou souterraines, n'est entrevue.

Pressions sur les milieux aquatiques

Malgré certaines améliorations, les pressions sur les milieux aquatiques persistent, notamment à travers des altérations hydromorphologiques, la présence d'obstacles à l'écoulement, le développement des cyanobactéries et d'espèces exotiques envahissantes, la réalisation de travaux de drainage agricole ou encore la suppression de la ripisylve. Le changement climatique pourrait entraîner des répercussions importantes sur le cycle de l'eau, menaçant particulièrement les zones humides qui sont exposées à l'assèchement, à l'augmentation des températures de l'eau et à la déconnexion des milieux annexes aux cours d'eau.

Risques naturels

Bien que l'occupation des sols soit largement dominée par les terres agricoles et les milieux naturels, limitant ainsi la vulnérabilité face aux inondations, les projections climatiques mettent en évidence une augmentation des précipitations hivernales et une intensification des épisodes pluvieux. Ces évolutions pourraient aggraver le risque de crue et de remontée de nappe, tout en accentuant les phénomènes de ruissellement, d'érosion des sols et de coulées de boue.

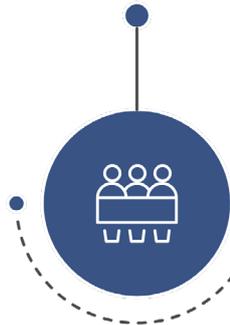
CONCERTATION ET PERSPECTIVES

L'état des lieux étant désormais finalisé, la concertation sur les solutions et la stratégie du SAGE a débuté, avec plusieurs temps d'échange :

- 24 septembre 2024 : première concertation en Commission Locale de l'Eau, élargie à l'ensemble des acteurs du territoire (35 participants),
- 25 novembre 2024 au 24 janvier 2025 : consultation électronique de 60 structures pour compléter et affiner les contributions,
- Avril 2025 : concertation en Commission Locale de l'Eau élargie à partir des éléments recueillis.
- Différents formats de concertation sont ainsi proposés pour permettre une large participation. L'ensemble des contributions servira à élaborer une synthèse en vue de formaliser les axes stratégiques et les objectifs du SAGE.

Première réunion de la Commission Locale de l'Eau élargie

Les parties prenantes se réunissent pour proposer des solutions.



Deuxième réunion de la Commission Locale de l'Eau élargie

La réunion se base sur les contributions collectées.



Consultation électronique

Les contributions complémentaires sont collectées auprès de 60 organisations.

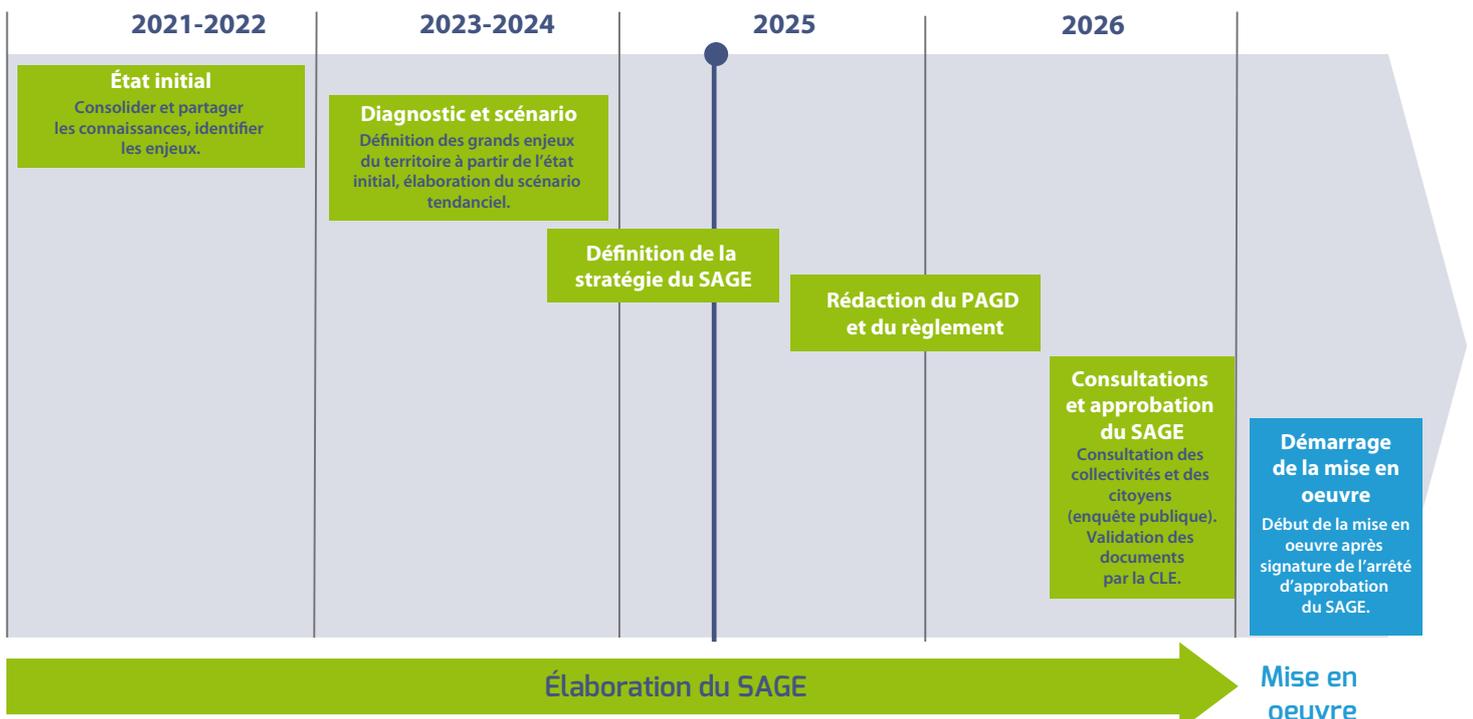


Élaboration de la synthèse stratégique

Une synthèse est créée pour définir les objectifs stratégiques.

Calendrier prévisionnel

La validation de la stratégie est prévue pour le printemps 2025, suivie du début de la rédaction des documents constitutifs au cours de l'été.

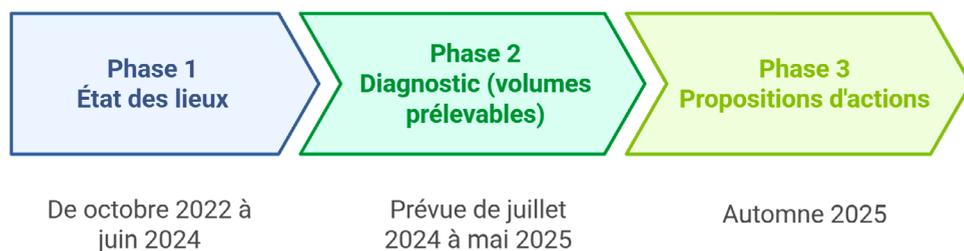




ÉTUDE HMUC

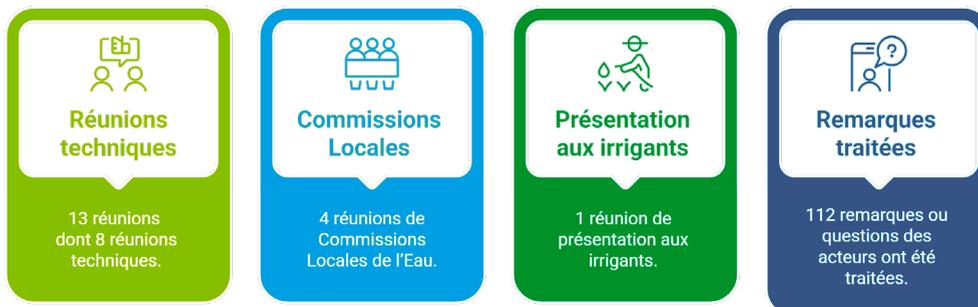
Présentée dans la lettre d'information n°4, l'étude Hydrologie, Milieux, Usages, Climat (HMUC), débutée en octobre 2022, concerne le territoire des SAGE Vienne et Vienne Tourangelle. Elle vise à améliorer la connaissance de la ressource en eau, à évaluer sa disponibilité et à la répartir entre les différents usagers, tout en garantissant la préservation des milieux aquatiques.

L'étude Hydrologie, Milieux, Usages, Climat (HMUC) est conduite en plusieurs phases. La première étape a consisté en un état des lieux, complétant et synthétisant les éléments de connaissance sur les quatre volets étudiés. Ensuite, un diagnostic a été réalisé en croisant ces éléments, permettant de définir les volumes prélevables par sous-bassin (unités de gestion) et par usage (gestion structurelle). Enfin, la phase 3 se concentrera sur la définition de seuils d'alerte et de crise (gestion conjoncturelle) ainsi que des propositions d'actions et d'adaptations à la baisse de la ressource en eau.



Phase 1

La première phase de l'étude a permis d'améliorer la connaissance de la ressource en eau en dressant un bilan de son état, en quantifiant et en caractérisant l'évolution des usages, et en s'appuyant sur un important travail de collecte de données, des campagnes de mesures (hydrologie), ainsi que sur des modélisations climatiques et hydrologiques. Cette étape, qui s'est déroulée sur un an et demi, a été menée en concertation avec les acteurs du territoire. Elle a été validée par la Commission Locale de l'Eau du SAGE Vienne Tourangelle le 27 juin 2024. Une [synthèse pédagogique](#) de cette phase est disponible sur le site de l'EPTB Vienne.



Phase 2

La deuxième phase de l'étude consiste à fixer des débits objectifs d'étiage. Établis sur une base mensuelle, ils permettent de satisfaire l'ensemble des usages en moyenne 8 années sur 10 et de respecter l'objectif de bon état des eaux. À partir de ces valeurs, les volumes d'eau prélevables sont déterminés pour chaque unité de gestion du territoire du SAGE Vienne Tourangelle (Vienne aval, Bourouse, Manse, Veude et Négron), avant d'en organiser la répartition entre les usages suivants : l'alimentation en eau potable, l'agriculture et l'industrie.

Dans certaines unités de gestion, la prise en compte des exigences de préservation des milieux aquatiques conduit à fixer des volumes prélevables nuls, révélant un déficit en eau. Face à cette contrainte, des groupes de travail spécifiques ont été mis en place afin d'identifier des solutions alternatives. La priorité a été donnée à la recherche de volumes destinés à l'alimentation en eau potable, qui constitue un usage prioritaire. Dans ces unités de gestion en déficit, la répartition des volumes prélevables repose sur des efforts partagés entre les milieux et les usages, tout en maintenant la priorité donnée à l'eau potable.

Afin de garantir une appropriation des résultats et d'assurer un dialogue approfondi avec l'ensemble des acteurs concernés, la durée de l'étude a été prolongée. Initialement prévue pour l'automne 2024, la fin de la phase 2 est désormais programmée pour la fin du premier semestre 2025.

Guide d'adaptation au changement climatique et démarche de sobriété

Destiné aux communes et intercommunalités du bassin de la Vienne, le guide d'adaptation au changement climatique a été conçu par l'EPTB Vienne pour présenter de manière détaillée les principaux leviers d'action permettant d'adapter et de préparer les territoires à mieux gérer les crises climatiques qui se profilent pour les années à venir.

Le guide présente une synthèse des résultats de l'étude prospective sur le changement climatique et les effets sur la ressource en eau du bassin de la Vienne, réalisée dans le cadre du projet LIFE Eau et Climat 2020-2024.

Le guide propose également 11 fiches actions qui présentent les conditions de mise en oeuvre et mettent en exergue des exemples de réalisation. On trouve également une grille d'aide à la décision qui a été élaborée pour évaluer la pertinence des décisions ou délibérations prises par les collectivités locales dans leur gestion courante en tenant compte de leur impact sur les ressources en eau. Cet outil vise à orienter les choix vers des pratiques adaptées au changement climatique.



En complément de ce guide, un nouveau service est proposé pour aider les collectivités du bassin de la Vienne à mettre en place une démarche de sobriété des usages de l'eau.

Fort de l'expérience de l'EPTB Vienne depuis 2018 dans l'adaptation au changement climatique et l'économie d'eau, un accompagnement renforcé à toutes les collectivités est mis à disposition.

Ce service est conçu pour toutes les collectivités et groupements de collectivités implantés sur le territoire du bassin de la Vienne, sans distinction de taille ou de statut. Qu'il s'agisse de communes rurales, urbaines, ou d'intercommunalités, toutes peuvent bénéficier de cet accompagnement pour renforcer leur résilience face aux défis liés à la gestion de l'eau.

L'accompagnement est disponible actuellement pour une durée de deux ans. Afin de garantir une prise en charge optimale et d'anticiper la mise en place des actions adaptées aux besoins spécifiques de chaque territoire, il est vivement conseillé aux collectivités intéressées de manifester leur intérêt dès que possible.

Cette initiative s'articule autour de cinq services majeurs au choix :



Pour plus d'informations sur notre accompagnement sobriété

Les actualités du bassin...

CONFÉRENCE SUR LES CYANOBACTÉRIES EN RIVIÈRE LE 4 AVRIL

L'ÎLE BOUCHARD
Conférence sur les
cyanobactéries en rivières,
résultats des suivis sur la Vienne



Vendredi 4 Avril 2025 - 18h00 - 20h00
RDV à la salle des fêtes de l'Île Bouchard

Découvrez les résultats des suivis coordonnés par l'EPTB Vienne et menés par plusieurs partenaires. Une occasion d'approfondir vos connaissances sur ces micro-organismes et leur impact sur nos rivières et l'Homme.
GRATUIT - Réservation conseillée 02 47 40 94 30



Le Syndicat de Rivières Val de Vienne organise une conférence dédiée aux cyanobactéries en rivières, le vendredi 4 avril 2025 à L'Île-Bouchard. Cet événement mettra en lumière les résultats des suivis réalisés sur la Vienne Tourangelle, dans le cadre d'analyses coordonnées par l'EPTB Vienne. Cette rencontre sera l'occasion pour les participants de mieux comprendre ces micro-organismes aux effets parfois préoccupants sur la qualité de l'eau, la biodiversité et la santé humaine. La participation à la conférence est gratuite mais sur réservation afin de garantir un accueil optimal.

CONTRAT TERRITORIAL AIRES D'ALIMENTATION DE CAPTAGE DU CHINOIS

Le Contrat Territorial des Aires d'Alimentation de Captages (CT AAC), mis en place en 2019 pour une durée de six ans, vise à réduire la

présence excessive de nitrates dans quatre captages d'eau exploités par la communauté de communes Chinon Vienne et Loire. Il repose sur une stratégie territoriale accompagnée d'un plan d'action centré sur les pratiques agricoles et l'amélioration des connaissances. À l'issue de sa première phase, une évaluation est en cours afin d'élaborer un nouveau programme d'actions.

Un premier bilan encourageant

Sur une durée de six ans, 36 actions ont été mises en œuvre, favorisant la structuration d'une véritable dynamique locale et le renforcement des liens entre les acteurs du territoire. Le budget alloué, de 503 000 € et l'équivalent de 0,8 ETP (emploi temps plein) ont permis de coordonner et animer ces actions.

Si aucun effet significatif immédiat sur la qualité de l'eau n'a encore été observé, une stabilisation des niveaux de pollution a été atteinte, évitant toute aggravation de la situation. La complexité du contexte hydrologique, notamment pour les captages en plaine alluviale, explique cette évolution progressive : les crues de la Vienne entraînent une dilution des nappes phréatiques, un phénomène qui s'avère bénéfique pour les captages de Chinon et La Roche-Clermault. En revanche, en période d'étiage, la concentration en nitrates peut s'intensifier.

L'objectif de non-dépassement des teneurs moyennes en nitrates a été atteint pour deux des quatre captages, tandis que les deux autres affichent encore des concentrations élevées. Toutefois, les efforts entrepris depuis 2019 ont conduit à l'amélioration des connaissances et du fonctionnement propre à chaque AAC. Concernant les molécules issues des produits phytosanitaires, aucun dépassement des seuils réglementaires n'a été constaté

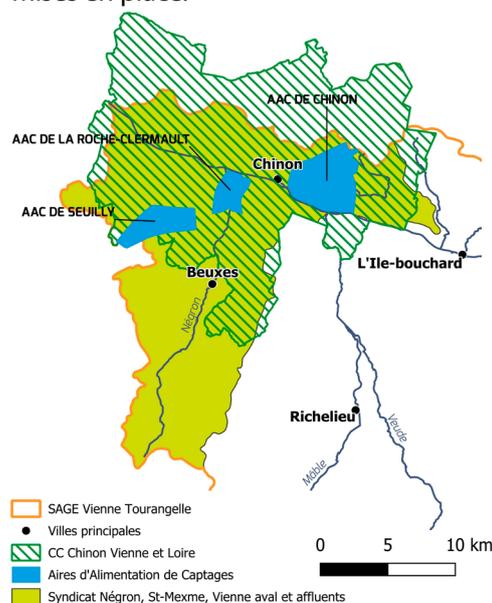
depuis 2021.

Perspectives et ambitions du prochain contrat

Le futur Contrat Territorial visera à consolider et élargir la dynamique engagée, en homogénéisant les domaines ciblés, qui étaient jusqu'ici majoritairement axés sur la grande culture. L'objectif est de renforcer les interventions sur le secteur viticole, l'assainissement et la sensibilisation du grand public.

Une mobilisation plus large du secteur agricole sera donc encouragée, dans une approche toujours basée sur le volontariat et le dialogue, afin d'accompagner l'évolution des pratiques. Parallèlement, des actions spécifiques seront mises en place pour améliorer le raccordement au réseau collectif et réhabiliter les systèmes d'assainissement individuels très défectueux.

Enfin, une meilleure compréhension du comportement des polluants dans le milieu souterrain sera un axe clé du prochain programme. Il s'agira d'affiner les connaissances sur les temps de réponse et temps de transfert des polluants. L'objectif sera d'identifier les zones prioritaires pour optimiser l'efficacité des actions mises en place.



LA LETTRE DU SAGE VIENNE TOURANGELLE



20, rue Atlantis
Parc ESTER Technopole
87068 Limoges Cedex
Tel : 05 55 06 39 42
WWW.EPTB-VIENNE.FR

Directeur de la publication : Vincent NAULET,
Président de la CLE du SAGE Vienne Tourangelle
Conception et rédaction : EPTB Vienne
Illustrations : EPTB Vienne sauf mention particulière
Impression : Rivet Presse Edition - papier recyclé
500 exemplaires

Avec la participation financière de

